

**Arrêté préfectoral modificatif de la composition de la commission locale de l'eau (CLE)
du schéma d'aménagement et de gestion de l'eau du bassin versant de l'Escaut**

Le préfet de la région Hauts-de-France
préfet du Nord

Vu le code de l'environnement et, notamment ses articles relatifs aux schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE), L212-3 et suivants ainsi que R212-26 et suivants ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret du 30 juin 2021 portant nomination de Monsieur Georges-François LECLERC, préfet de la région Hauts-de-France, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord à compter du 19 juillet 2021 ;

Vu l'arrêté du 23 novembre 2015 portant approbation du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) du bassin Artois-Picardie 2016-2021 ;

Vu l'arrêté du 6 août 2008, modifié le 19 avril 2013, fixant la structure de la commission locale de l'eau du schéma d'aménagement et de gestion des eaux de l'Escaut ;

Vu l'arrêté du 11 juillet 2011, modifié les 19 avril 2013, 14 janvier 2015 et 19 mai 2016, fixant la composition de la commission locale de l'eau du schéma d'aménagement et de gestion des eaux de l'Escaut ;

Vu l'arrêté préfectoral du 24 juin 2019 portant renouvellement du mandat de la commission locale de l'eau (CLE) du SAGE du bassin versant de l'Escaut ;

Vu l'arrêté préfectoral du 28 janvier 2021 portant renouvellement de la composition de la commission locale de l'eau suite aux élections municipales des mois de mars et juin 2020 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 28 septembre 2021 portant délégation de signature à M. Simon FETET, secrétaire général de la préfecture du Nord ;

Vu les courriers ou délibérations des organismes membres de la CLE désignant leurs représentants au sein du collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics suite aux élections régionales et départementales des 20 et 27 juin 2021 ;

Vu la circulaire du 21 avril 2008 relative aux schémas d'aménagement et de gestion des eaux ;

Sur proposition du directeur départemental des territoires et de la mer du Nord et du secrétaire général de la préfecture du Nord

ARRÊTE

Article 1^{er} – L'arrêté préfectoral en date du 30 décembre 2020 portant renouvellement de la composition de la commission locale de l'eau est modifié en ce qui concerne les représentants au titre des collectivités territoriales, du conseil régional et des conseils départementaux, sur proposition de ces dernières.

Article 2 – Le reste de l'arrêté n'est pas modifié.

Article 3 – Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux (2) mois à compter de la date de publication au recueil des actes administratifs de la préfecture du Nord, de son affichage ou de sa notification, d'un recours au contentieux auprès du tribunal administratif de Lille, 5 Rue Geoffroy Saint-Hilaire, 59000 Lille. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Article 4 – Le directeur départemental des territoires et de la mer du nord, le secrétaire général de la préfecture du Nord sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lille, le
Le Préfet

18 OCT. 2021

Pour le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire Général



Simon FETET

**Annexe à l'arrêté préfectoral modificatif relatif à la composition de la commission locale de l'eau
du schéma d'aménagement et de gestion de l'eau de l'Escaut**

Collège des représentants des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux

Structure membre de la CLE	Représentant(s)	Fonction
conseil régional des Hauts-de-France	Mme Aurore COLSON M. Salvatore CASTIGLIONE	
conseil départemental du Nord	M. Sylvie LABADENS	
conseil départemental du Pas-de-Calais	M. Jean-Jacques COTTEL	
conseil départemental de l'Aisne	M. Jean-Pierre LOCQUET	
collectivités territoriales situées en tout ou partie dans le périmètre du SAGE de l'Escaut <i>(sur proposition de l'association départementale des maires de l'Aisne)</i>	Mme Christelle LOCQUET-GONNELLE	maire de Le Catelet
	M. Yann ROJO	maire de Bohain
collectivités territoriales situées en tout ou partie dans le périmètre du SAGE de l'Escaut <i>(sur proposition de l'association départementale des maires du Nord)</i>	M. Henri QUONIOU	maire de Saint-Souplet
	M. Augustino POPULIN	1 ^{er} adjoint au maire de Condé sur Escaut
	M. Didier JOVENIAUX	maire de Quérénaing
	Mme Anne GOZE	adjointe au maire d'Aulnoy les Valenciennes
	M. Paul SAGNIEZ	maire de Solesmes
	M. Pascal BRUNIAUX	maire de Villers-Plouich
	M. Jacques SCHNEIDER	maire d'Hergnies
	M. Philippe LOYEZ	maire de Noyelles sur Escaut
	Mme Madleen DEPARIS	adjointe au maire d'Escarmain
collectivités territoriales situées en tout ou partie dans le périmètre du SAGE de l'Escaut <i>(sur proposition de l'association départementale des maires du Pas-de-Calais)</i>	M. Daniel BEDU	maire de Ruyaulcourt
communauté d'agglomération de Cambrai	M. Guy COQUELLE	
communauté d'agglomération de Valenciennes métropole	M. Hervé BROUILLARD	
communauté d'agglomération de la Porte du Hainaut	M. Michel VENIAT	
communauté de communes du Sud-Artois	M. Daniel BOUQUILLON	
communauté de communes du Pays du	M. Moïse DENIZON	

Structure membre de la CLE	Représentant(s)	Fonction
Vermandois		
communauté de communes du Pays de Mormal	M. Jean-Pierre MAZINGUE	
communauté de communes du pays Solesmois	M. Georges FLAMENGT	
syndicat mixte du parc naturel régional de l'Avesnois	M. Gautier MEAUSOONE	
syndicat mixte du parc naturel régional Scarpe-Escaut	M. Jean-Marc DUJARDIN	
syndicat intercommunal de distribution des eaux du Nord et d'assainissement (SIDEN/SIAN)	M. Paul RAOULT	
	Mme Danielle MAMETZ	
syndicat des eaux du Valenciennois	M. Régis DUFOUR-LEFORT	
syndicat mixte d'assainissement de Valenciennes (SMAV)	M. Bruno LEBRUN	
syndicat mixte pour le schéma de cohérence territorial (SCOT) du Cambrésis	M. Michel HENNEQUART	
syndicat mixte du bassin de la Selle	M. Didier ESCARTIN	
TOTAL	32 membres	

Collège des représentants des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées

Structure membre de la CLE	Représentant(s)
chambre régionale d'agriculture des Hauts-de-France	Le président ou son représentant
chambre régionale de commerce et d'industrie des Hauts-de-France	Le président ou son représentant
syndicat départemental de la propriété rurale du Nord	Le président ou son représentant
fédération du Nord pour la pêche et la protection du milieu aquatique	Le président ou son représentant
fédération départementale des chasseurs du Nord	Le président ou son représentant
conservatoire d'espaces naturels des Hauts-de-France	Le président ou son représentant
fédération Nord Nature	Le président ou son représentant
groupement ornithologique et naturaliste du Nord Pas-de-Calais	Le président ou son représentant
union départementale des offices de tourisme et syndicats d'initiative du nord	Le président ou son représentant

Structure membre de la CLE	Représentant(s)
société eau et force	Le directeur général ou son représentant
société Véolia Eau	Le directeur général ou son représentant
union départementale CLCV Nord	Le président ou son représentant
BIO en Hauts-de-France	Le président ou son représentant
TOTAL	14 membres

Collège des représentants de l'État et de ses établissements publics

Le collège des représentants de l'État et de ses établissements publics intéressés est composé des membres suivants :

- le préfet du Nord, préfet coordonnateur de bassin Artois-Picardie ou son représentant ;
- le préfet du Pas-de-Calais ou son représentant ;
- le préfet de l'Aisne ou son représentant ;
- le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) de la région des Hauts-de-France, délégué de bassin Artois-Picardie ou son représentant ;
- le directeur régional de l'alimentation de l'agriculture et de la forêt (DRAAF) de la région des Hauts-de-France ou son représentant ;
- le directeur départemental des territoires et de la mer (DDTM) du Nord ou son représentant ;
- le directeur départemental des territoires et de la mer (DDTM) du Pas-de-Calais ou son représentant ;
- le directeur départemental des territoires (DDT) de l'Aisne ou son représentant ;
- le directeur général de l'agence régionale de santé (ARS) de la région des Hauts-de-France ;
- le directeur général de l'agence de l'eau Artois-Picardie (AEAP), ou son représentant ;
- le délégué régional de l'office français de la Biodiversité (OFB), ou son représentant ;
- la directrice territoriale Nord-Pas-de-Calais des Voies Navigables de France (VNF), ou son représentant.

Total : 12 membres

Vu pour être annexé à mon arrêté
en date du 18 OCT. 2021

Le Secrétaire Général



Simon FETET

